

le lundi 3 octobre 2016

**Pour le SNES FSU, étaient présents :** Marie Laure Blanchard, Fabienne Borrás, Isabelle Cheviet, Pierre Giezek, Romain Morlat

**Pour le rectorat :** Frédérique Alexandre Bailly, rectrice ; François Bohn, secrétaire général ; Cédric Petitjean, DRH ; Franck Dorje, directeur de cabinet



### *Définitions du service, applications des textes réglementaires*

---

Cela fait deux années que le nouveau décret sur les obligations réglementaires de services est en application.

Pourtant, le rectorat de Dijon continue de ne pas en appliquer certains points.

Il en est des affectations hors discipline pour lesquelles le volontariat est requis, ce qui marque un progrès notable par rapport aux anciens textes. La position du rectorat est très claire : la non application du texte est parfaitement assumée. Bien qu'il y ait un texte réglementaire protecteur, le rectorat choisit de ne pas l'appliquer en prétextant le nombre insuffisant de personnel et la nécessaire continuité du service public, ce dont les collègues ne sont en rien responsables. Le SNES a dénoncé cette situation : le rectorat prend des risques inutiles à rebours de toute démarche de prévention des risques professionnels.



### *Lycées – Langues vivantes - BAC*

---

Sur la rentrée dans les lycées, nous ne notons pas de tendances généralisables dans les réponses des collègues à l'enquête de rentrée "lycées" mais une imprécision dans les effectifs en 2<sup>nd</sup>e qui complique bien la préparation de la rentrée dans les établissements...

Pour les redoublants de terminale, y-aura-t-il une circulaire précisant les conditions de redoublements avec la possibilité de conserver les notes > à 10 ? Quid d'APB si l'élève ne suit pas les cours, il n'aura pas d'appréciation ce qui peut être préjudiciable pour sa poursuite d'étude dans le supérieur... Le rectorat prend note du problème pour APB mais la rectrice ne compte pas faire une circulaire pour les conditions de redoublement en terminale pour l'instant. Les problèmes pour le Bac en Français perdurent (trop d'élèves à l'oral en une journée, pas assez de collègues examinateurs). Le rectorat rappelle la complexité de l'organisation du Bac... En Français, comment faire puisque les collègues sont déjà tous convoqués selon le rectorat ?

Avec les CCF en LV, de plus en plus de collègues (pas uniquement de LV mais aussi en Lettres...) interrogent leurs propres élèves. Pour le SNES, c'est une rupture de l'équité et de l'anonymat du Bac

Quid des affectations dans les jurys avec une trop grande "proximité géographique" parfois... Là encore la question de l'anonymat et de l'équité se pose ?

Nous rappelons la nécessité de la construction d'un 2<sup>ème</sup> lycée à Sens. Le rectorat renvoie la décision à la Région.

Nous demandons pour le prochain CTA des documents quant aux IMP avec un besoin de plus de transparence et des statistiques sur la réussite aux examens. Le rectorat s'engage à nous les fournir avant le prochain CTA.



### *Les stagiaires*

---

Nous avons évoqué le cas des 3 collègues qui n'avaient pas le M1 Meef mais qui avait un M2 et à qui on demandait de se mettre en report de stage. Le rectorat reconnaît qu'il y a eu un problème et fera en sorte que les collègues ne fassent plus d'erreur quand ils feront leur dossier. Ces trois collègues ont été réintégrés stagiaires mais une en dehors de l'académie de Dijon.

Nous avons demandé si les stagiaires 18h avaient obligation de s'inscrire à l'université comme il leur a été demandé par le doyen des IPR. A priori non mais nous attendons la réponse officielle.

La rectrice a confirmé que les formations du mois d'août n'appellent pas de remboursement des frais.

Nous avons demandé quels étaient les critères pour les demandes de remboursement de frais établissement/formation en dehors de l'IFF. Pas de réponse précise mais les dossiers seront étudiés et acceptés à la marge (formation dans une autre académie de l'établissement d'exercice par exemple)

La rectrice a confirmé qu'il n'était pas opportun de confier une mission relevant de l'IMP à un stagiaire.

Nous avons dénoncé la présence du chef d'établissement d'un stagiaire de l'année passée qui a dû passer devant le jury de validation, la rectrice confirme que cela ne devrait pu se passer.



## *Non titulaires*

---

Le SNES a demandé des informations précises sur le recrutement des agents non titulaires : l'évolution des effectifs par discipline et par départements, les durées des contrats. Alors que de nouveaux décrets rentrent en application, le SNES a interrogé le rectorat sur les modalités de leurs mise en œuvre car des irrégularités ont déjà été relevées. Le rectorat a entendu nos demandes. Parallèlement, le SNES national intervient pour obtenir des cadrages sur les grilles de salaires permettant l'égalité de traitement.

Le SNES a dénoncé l'insuffisance des vie scolaires : +22 emplois d'AED, ce n'est pas suffisant pour faire face aux conséquences de la réforme du collège qui entérine la diminution du nombre d'heures de cours et donc l'augmentation des heures de permanence.



## *Gestion des ressources humaines*

---

Le SNES a dénoncé l'augmentation du nombre de collègues convoqués, parfois pour des problèmes qui n'en sont pas, pour entendre un discours ferme, de rappels aux obligations de fonctionnaires totalement inadaptés aux situations. Nous avons interrogé le rectorat sur la médecine de prévention dans notre académie : il n'y a plus de médecins de prévention pour les personnels du second degré. Un médecin fait actuellement une interim mais personne n'a postulé pour le poste. Est-ce un souci pour le rectorat ?

## *Dialogue social*

---

Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour donner notre vision du dialogue social. A l'inverse de l'autoritarisme ou des prises de décisions unilatérales que nous observons dans les établissements (lors de la répartition de la DHG, par exemple), nous avons réaffirmé le rôle des instances représentatives des personnels. A cette fin, nous avons exigé que des groupe de travail permettant de la concertation soient remis au niveau académique : pour les priorités médicales, pour les révisions d'affectation, pour l'affectation des TZR en août. Le rectorat s'obstine dans son refus mais nous continuerons d'intervenir en apportant la démonstration de l'utilité de ces groupes de travail pour les affectations des collègues et la qualité du service public.

